

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 82830045.9

(51) Int. Cl.³: **F 26 B 15/16**

(22) Date de dépôt: 04.03.82

(30) Priorité: 04.03.81 IT 1155381 U

(43) Date de publication de la demande:
08.09.82 Bulletin 82/36

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB LI LU NL SE

(71) Demandeur: GABBRIELLI IMPIANTI di Gabbrielli F. & C.
s.a.s.

Via del Soderello 104
I-50019 Sesto F.no (Firenze)(IT)

(72) Inventeur: Franco, Gabbrielli

Via del Soderello 104
I-50019 Sesto F. No (Firenze)(IT)

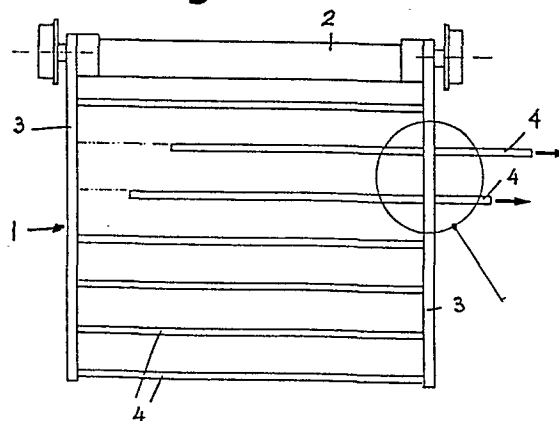
(74) Mandataire: Martini, Lazzaro

Ufficio Brevetti Ing. Lazzaro Martini Via Brunelleschi, 1
I-50123 Firenze(IT)

(54) Récipient mobile pour carreaux composé de plusieurs grilles verticales avec entretoises extractibles.

(57) Un récipient mobile pour carreaux où chaque entretoise (4) a les extrémités insérées libres et passant dans une ouverture (5) des deux montants (3) d'une grille (1) et qui sont fixées aux montants (3) grâce à deux éléments (6) amovibles; une fois qu'un de dits éléments (6) est retiré de son logement, l'entretoise (4) correspondante est extractible même pendant l'usage du récipient.

Fig. 1



Réceptient mobile pour carreaux composé de plusieurs grilles verticales avec entretoises extractibles"

La présente invention concerne un réceptient mobile pour le stockage de carreaux, celui-ci est composé de grilles verticales dont les entretoises sont extractibles au travers des montants.

5 On connaît l'utilisation de réceptients mobiles pour le stockage de carreaux dans les installations de production avec fours monocouche. Ces réceptients sont constitués fondamentalement d'une cage formée de plusieurs grilles verticales, op-
10 posées, équidistantes, chacune desquelles est composée de deux montants latéraux, verticaux et de nombreuses entretoises horizontales dont les extrémités sont soudées ou, de toute façon, fixées de façon inamovible aux dits montants;
15 les différentes grilles sont soutenues au-dessus et/ou au-dessous par un châssis qui peut être suspendu ou tracté; les entretoises de chaque grille sont horizontales, parallèles, avec un pas égal entre elles et également coplanaires à

- 2 -

celles des autres grilles. La distance entre une grille et l'autre est telle que l'on peut appuyer les carreaux sur deux entretoises et introduire aussi un transporteur à galets horizontaux
5 pour déplacer les carreaux en phase de chargement et déchargement.

Nous savons qu'au cours de la phase de déchargement de ces récipients, la voie à galets doit être soulevée ou le récipient doit être abaissé,
10 du pas des entretoises après que tous les carreaux situés sur un rayon aient été retirés; mais il arrive parfois que, pour diverses raisons, un carreau reste sur les galets du transporteur, par conséquence, lorsqu'on le soulève, il heurte
15 contre l'entretoise située au-dessous, entraînant sa propre rupture et la déformation permanente de l'entretoise.

Cet accident détermine l'interruption du cycle de production et l'envoi en réparation du récipient,
20 pient, entraînant un gaspillage de temps et d'argent.

La présente invention offre un remède valable au point de vue technique et une économie certaine par rapport aux conséquences qu'entraîneraient
25 de tels accidents.

Nous sommes parvenus à ce résultat conformément à l'invention en adoptant l'idée de rendre toutes les entretoises de chaque grille du récipient, mobiles par rapport aux propres montants afin de
30 permettre la déformation élastique sous une sollicitation à flexion; ainsi que leur déplacement par déboîtement longitudinal au travers des

montants, en cas de déformation permanente.

Les avantages offerts par la présente invention sont nombreux.

Un premier avantage consiste en la possibilité
5 d'extraire manuellement et sans l'utilisation
d'outils, des entretoises endommagées par n'im-
porte quel type d'accident pouvant survenir pen-
dant les opérations de chargement/déchargement
du récipient; cet avantage est encore plus
10 grand si l'on considère que la substitution d'une
entretoise déformée avec une neuve peut être
faite sur place et en un temps record, et donc
sans interrompre le cycle de production et sans
immobiliser le chariot.

15 Un autre avantage réside dans la possibilité
qu'a chaque entratoise de se plier élastique-
ment par effet de sollicitations verticales sa-
chant que, les extrémités n'étant pas soudées
ou emboîtées dans les montants, celle-ci a la
20 liberté maximum de mouvement.

Un ultérieur avantage est que la réalisation
est facile et que le coût de fabrication est
bas.

Un autre avantage est que la nécessité d'avoir
25 un récipient de rechange peut être évitée.

L'invention est exposée ci-après plus en détail
à l'aide des dessins annexés, représentant seu-
lement un mode d'exécution.

La fig. 1 représente la vue de face d'un réci-
30 pient suspendu pour carreaux composé de grilles
verticales avec entretoises horizontales extrac-
tibles conformément à l'invention; la Fig. 2

- représente la vue latérale du récipient de la Fig. 1 en position de chargement et déchargement des carreaux (7) à l'aide d'un transporteur à galets (8); la Fig. 3 représente, en
- 5 vue axonométrique, le détail d'un montant avec une entretoise extractible du récipient de la Fig. 1; la Fig. 4 représente, en coupe horizontale, le détail d'un dispositif pour maintenir l'entretoise de la Fig. 3 dans le montant.
- 10 Les figures représentent un récipient mobile pour carreaux constitué essentiellement de une multiplicité de grilles (1) verticales, fixées au-dessus à un châssis (2) suspendu, dont chacune des grilles (1) comprend deux
- 15 montants (3) latéraux, verticaux et un bon nombre d'entretoises (4) horizontales, réalisées en tube mobilier en coupe rectangulaire, chaque entretoise est coplanaire à une entretoise des autres grilles; les montants (3) de chaque
- 20 grille sont en coupe en C avec le côté ouvert dirigé vers l'extérieur et chaque entretoise (4) est insérée passant dans une ouverture (5) pratiquée dans l'âme des montants et avec les deux extrémités de celle-ci dépassant vers
- 25 l'extérieur bien que restant comprises entre les montants; chaque entretoise (4) est logée entre les deux montants (3) grâce à deux éléments élastiques (6) avec coupe en U, chacun desquels est inséré avec forçage élastique
- 30 entre les deux ailes du montant (3) à travers le côté ouvert de celui-ci.
- Une fois qu'un de dits éléments (6) est retiré

de son logement, l'entretoise (4) correspondante est extractible par déboîtement à travers le côté ouvert du montant (3) et peut être substituée avec une autre égale.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1) Récipient mobile pour carreaux composé de plusieurs grilles (1) verticales, chacune est constituée de deux montants (3) latéraux, verticaux et de plusieurs entretoises (4) horizontales, caractérisé par le fait que chaque entretoise (4) a les extrémités logées d'une façon amovible et dépassant des deux montants (3) de manière à la rendre mobile et extractible par déboîtement.
- 10 2) Récipient mobile pour carreaux selon la revendication 1) caractérisé par le fait que lesdits montants (3) sont en coupe en C et avec le côté opposé au côté ouvert pourvu d'une ouverture (5) en correspondance de chaque entretoise (4).
- 15 3) Récipient mobile pour carreaux selon la revendication 1) caractérisé par le fait que lesdites entretoises (4) ont une telle longueur à maintenir les extrémités comprises entre les montants (3).
- 20 4) Récipient mobile pour carreaux selon la revendication 1) caractérisé par le fait qu'il comprend un élément élastique (6) fixé au montant (3) d'une façon amovible et en tête de chaque entretoise (4) de telle façon que l'entretoise (4) est fixée au montant (3).
- 25

1/1

Fig. 1

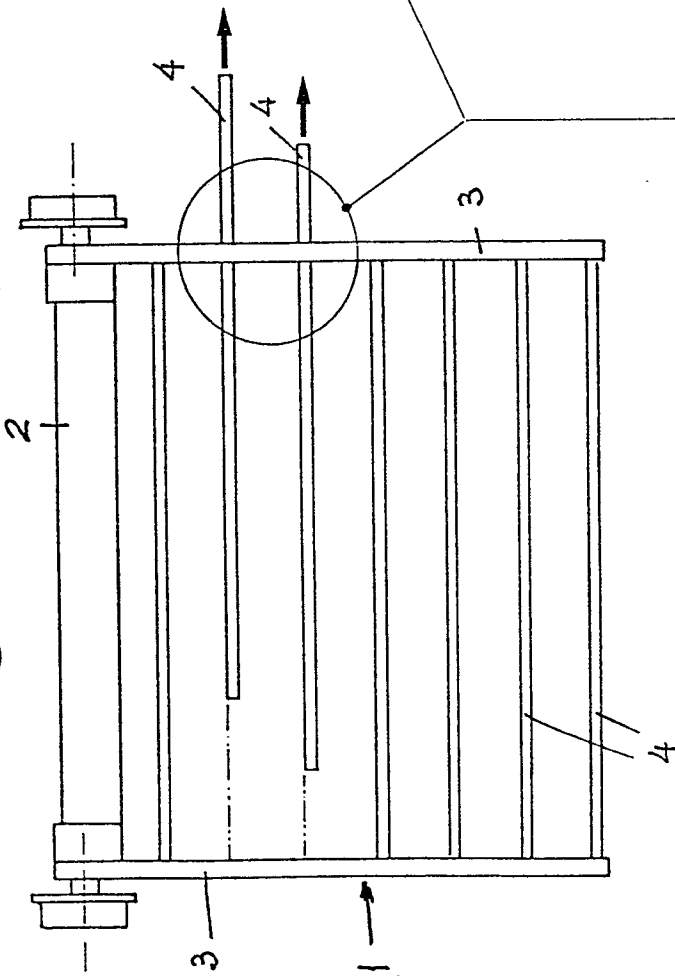


Fig. 2

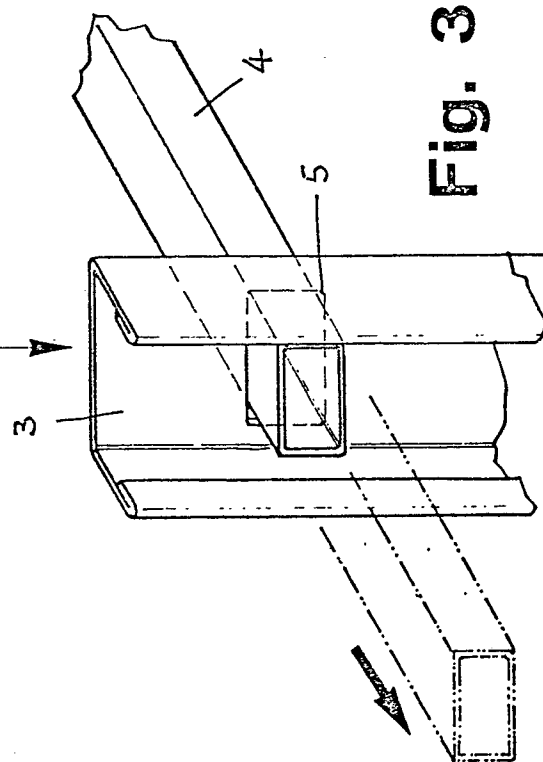
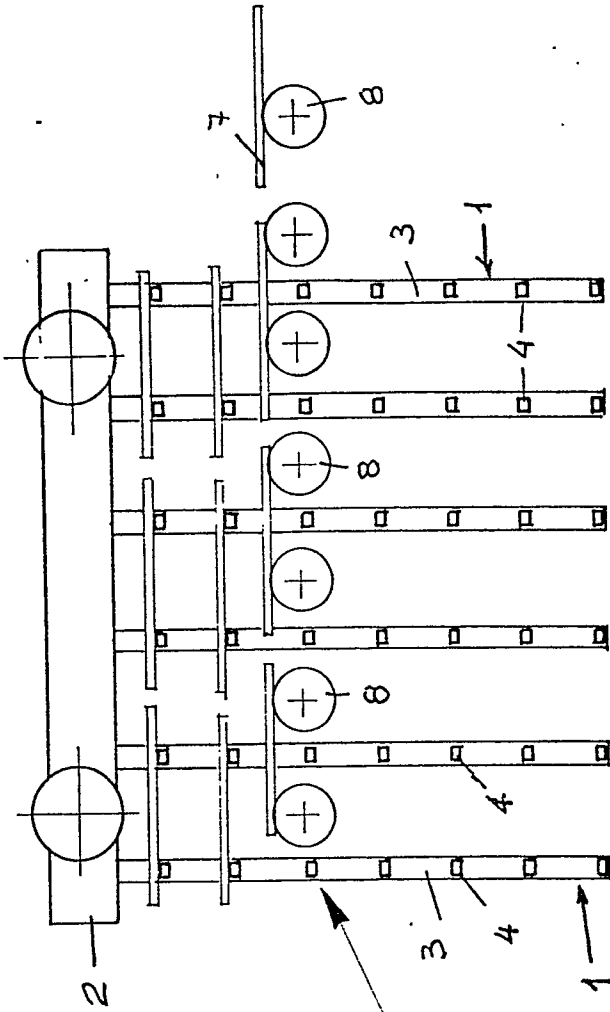


Fig. 3

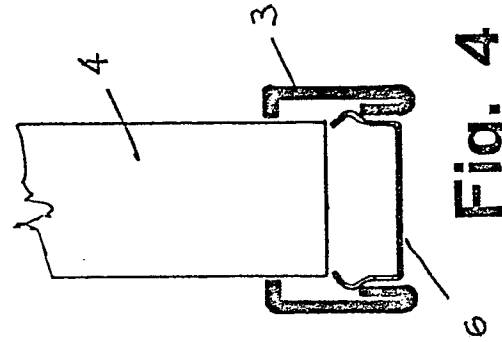


Fig. 4

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendica- tion concernée	
A	GB - A - 915 000 (KNOCH) * En entier * .. --	1,4	F 26 B 15/16
A	BE - A - 546 476 (CREMER)		
A	FR - A - 2 060 636 (PUTIN)		
A	US - A - 2 595 599 (NAILLON)		
A	DE - A - 2 621 896 (LEYBOLD) ... ----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			F 26 B B 65 G
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
 Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 18-05-1982	Examineur DE RIJCK